



Modem numéricable facture reçue de 101€

Par **Lonlonie09**, le **11/10/2010 à 17:46**

Bonjour,rnrnJ'ai besoin d'aide.... SOS....rnCourant Août 2010, je me suis rendu dans un relais colis de ma commune afin de restituer mon modem Numéricable. On m'a fourni un petit ticket (que j'ai malheureusement perdu !!!) J'ai reçu une première lettre de chez Numéricable accompagné d'une facture d'un montant de 101€ pour "NON RESTITUTION DE MODEM". J'ai donc appelé le 3990, où j'ai attendu je ne sais combien de temps... pour m'entendre dire qu'il fallait que je leur fasse parvenir ce fameux petit ticket que j'ai perdu!!! Après leur avoir expliqué, ils ne peuvent absolument pas me donner de solutions.rnJe suis retournée au relais colis afin d'avoir le numéro de téléphone de prestataire qui récupère les colis; le soucis est qu'ils ne peuvent pas me donner un justificatif qui prouve que j'ai rendu ce fameux modem. rnAujourd'hui au courrier, j'ai une lettre de Numéricable qui me signale le transfert de mon dossier au sefrvice contentieux. J'ai donc rappelé le 3990, qui ne peut me donner aucune solution, si ce n'ai attendre.... Mais attendre QUOI ?????? qu'on me facture des frais en plus.....rnJe ne sais pas quoi faire....rnMerci de m'aider...rnrnBonne soiréernrnLonlonie09

Par **mimi493**, le **11/10/2010 à 19:33**

Malheureusement, vous n'avez aucune preuve d'avoir rendu le modem.